

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 9

*Objet : Chaufferie bois-
convention SDD*

Date de convocation :

13 octobre 2023

Date d'affichage :

13 octobre 2023

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

17

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt trois
Le 19 octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX.
Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE.

Absents : Mme Anne BENAICHE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Josep BOU-ZEID.

Monsieur le Maire propose de contractualiser avec le Syndicat Départemental des Déchets de Tarn-et-Garonne afin de définir les conditions et modalités de fourniture, du stockage et de la livraison de « plaquette forestière » pour l'alimentation de la chaufferie bois.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention et de son annexe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE les termes de la convention et son annexe
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention au titre de la commune de Lafrançaise



- ADOPTÉE -

Le Maire,

Thierry DELBREIL